

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Réunion du 7 avril 2025 à 19h30 à la salle Les Granges
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2025

Présents : Mme BORDES - M. CAZAUX - M. FERRAN - Mme FONDEVILLE – M. GALLINA - M. LACROIX - M. LASSALLE - M. LEMAITRE - Mme LEPOIVRE - Mme MARTINEZ - Mme PONTAC - M. ROCCA

Excusé : M. ARTIGAU - *Absente* : Mme LOUBENS

M. Ferran est nommé secrétaire

Ordre du jour:

- Procès verbal de la réunion du 11 mars 2025
- Vote du Compte Financier Unique année 2024
- Budget année 2025
 - o Délibération d'affectation des résultats comptables
 - o Vote des subventions
 - o Vote des taux d'imposition
 - o Vote du budget
- Délibération portant sur la modification du RIFSEEP
- Questions diverses
- Paroles aux adjoints

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MARS 2025

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - ANNEE 2024

Approuvé à l'unanimité

Après la présentation du compte financier unique de l'année 2023, le conseil municipal l'approuve.

Section de fonctionnement	dépenses	recettes		
Résultat de l'exercice 2024	520 647,04 €	651 039,10 €	A	130 392,06 €
Résultat de fonctionnement antérieur cumulé 2023			B	291 357,37 €
Fonctionnement Résultat cumulé avant affectation			A+B	421 749,43 €
Section d'investissement	dépenses	recettes		
résultat de l'exercice 2024	178 713,96 €	224 187,07 €	D	45 473,11 €
résultat d'investissement antérieur cumulé 2023			E	- 70 148,72 €
résultat cumulé <i>solde d'exécution</i>			D+E	- 24 675,61 €
Investissement résultat cumulé				- 24 675,61 €
solde des restes à réaliser 2024	6 252,80 €	22 740,00 €	G	16 487,20 €
résultat modifié avec les restes à réaliser de 2024, <i>besoin de financement</i>			F+G=H	- 8 188,41 €

DÉLIBÉRATION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES

Approuvée à l'unanimité

Au vu des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2024 soit 208 188.41 € sur le compte 1068 en 2025 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et d'affecter 213 561.02 € à la section de fonctionnement.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Approuvé à l'unanimité

Nom de l'association	Montant
Adda 32	220,00 €
Caue 32	400,00 €
Ass. Anciens combattants montaltais	305,00 €
Basket ASM + section jeune basket	5 000,00 €
Cap Montaut	610,00 €
Les Amis des granges	305,00 €
Amicales -théâtre, gym, anglais, rando, couture	1 525,00 €
Ass. Pétanque Montaltaise	350,00 €
Comité des Fêtes	2 300,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	60,00 €
Ass. Parents d'élèves	350,00 €
Association des Maires de France	275,00 €
Chasse de Montaut	350,00 €
Agapei- accueil de jour	200,00 €
Croix rouge de la Réunion (cyclone garance)	200,00 €
	12 450,00 €

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2025

Approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux :

- taxe d'habitation sur résidence secondaire	14.54 %
- taxe foncière bâti	62.10 %
- taxe foncière non bâti	86.91 %

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ANNEE 2025

Approuvé à l'unanimité

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	802 361.02 €	802 361.02 €
Section d'investissement	586 907.43 €	586 907.43 €
TOTAL	1 389 268.45 €	1 389 268.45 €

Fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011.Dépenses courantes	205 100.00 €	70.Recettes des services	62 500.00 €
012. Dépenses de personnel	170 900.00 €	73.Impôts et taxes	320 200.00 €
65.Autres dépenses de gestion courante	69 452.00 €	74.Dotations et participations	172 000.00 €
66.Dépenses financières	11 300.00 €	75.Autres recettes de gestion courante	29 600.00 €
67.Dépenses exceptionnelles	0.00	77.Recettes exceptionnelles	0.00
014.Atténuation de produits	49 105.00 €	013.Atténuations de charges	0.00
68.Dotations provisions	0.00	76.Recettes financières	0.00
022.Dépenses imprévues	0.00	781.Reprises provisions	0.00
Total dépenses réelles	505 857.00 €	Total recettes réelles	584 300.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 019.34 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 500.00 €
023.Virement à la section d'investissement	282 484.68 €	Excédent brut reporté	213 561.02 €
Total général	802 361.02 €	Total général	802 361.02 €

Investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
204.Subvention équipement	0.00	10222.FCTVA	13 500.00 €
16.Remboursement d'emprunts	55 150.00 €	024.Cessions d'immobilisations	0.00
023.Construction en cours (école)	400 000.00 €	10226.Taxe aménagement	2 900.00 €
21.Travaux de voirie	30 000.00 €	13.Subventions	8 975.00 €
21. Mobilier, matériel technique	32 229.02 €		
		16.Emprunt	0.00
21.Reste à réaliser (but multisport école)	6 252.80 €	13.Reste à réaliser	22 740.00 €
458.Opération avec le Conseil Départemental (sécurisation route devant l'école)	34 100.00 €	Opération avec le Conseil Départemental (sécurisation route devant l'école)	34 100.00 €
020.Dépenses imprévues	0.00 €	1068.Excédent fonctionnement	208 188.41 €
Total dépenses réelles	557 731.82 €	Total recettes réelles	290 403.41 €
040. Charges (écritures d'ordre, amortissement)	4 500.00 €	040.Produits (écritures d'ordre, amortissement)	14 019.34 €
001.Résultat investissement 2024	24 675.61 €	021.Virement de la section fonction.	282 484.68 €
Total général	586 907.43 €	Total général	586 907.43 €

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 9 DECEMBRE 2024 DECIDANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU R.I.F.S.E.E.P.

Approuvée à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve la mise en conformité du document portant sur le régime indemnitaire des agents avec les nouvelles dispositions réglementaires -loi n° 2025-127 du 14 février 2025- réduisant l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire à 90 % du traitement pour les trois premiers mois. La mesure s'applique aux congés de maladie ordinaire accordés à compter du 1^{er} mars 2025.

Questions diverses

Rencontre entre l'unité de gendarmerie d'Auch et les élus : discussion sur les actes de délinquances et sur la vidéo protection.

Aménagement et sécurisation de l'école : présentation de modèles préconisées de clôture pour la cour. Le choix est porté sur une clôture barreaudée à grille plate.

Proposition d'ajouter des bancs sur la place de la salle des fêtes.

Séance levée